

BUREAU SYNDICAL RÉUNION DU 10 SEPTEMBRE 2012 à 16:30

Le numérique au service des Girondins

Sous la présidence de Madame Anne-Marie KEISER

Présents :

Mme Anne-Marie KEISER (Présidente), Mr Alain RENARD (Vice-Président), Mr Anacléto ALFONSO (Secrétaire) ()

Absents:

Mr Bernard LAURET (Vice-Président), Mr Jean-Louis GLEYZE (Titulaire)

DÉLIBÉRATION N° 20120912_003

Projet d'extension - Communauté de Communes de Montesquieu

DÉLIBÉRATION N° 20120912_003 Projet d'extension - Communauté de Communes de Montesquieu

Le réseau Gironde Numérique a été construit sur la base d'un tracé reflétant le besoin des acteurs publics composant le syndicat mixte. Le recensement de ce besoin s'est effectué dans le courant de l'année 2008.

Le besoin évoluant, il apparaît aujourd'hui important pour la Communauté de communes de Montesquieu d'étendre le réseau initial à de nouveaux points d'intérêt public et de procéder à une montée en débit dans un souci d'aménagement du territoire et de développement économique.

Le besoin d'extension étant propre à la Communauté de communes de Montesquieu et faute d'accord global du comité syndical sur un projet concerté d'extension du réseau initial, il appartient à la Communauté de communes de Montesquieu de prendre en charge le coût de cette extension réalisée pour un montant estimatif de 110 000€. Les caractéristiques techniques sont décrites en annexe de la convention qui sera signée.

La montée en débit prévue dans le cadre du projet "GirNum V2" du Syndicat Mixte comprend l'emplacement d'un NRA MED pour un montant forfaitaire à hauteur de 8150 €. Les caractéristiques techniques sont décrites en annexe de la convention qui sera signée.

Cette extension est encadrée contractuellement par le contrat de PPP. En effet, celui-ci prévoit dans son article 9.1 intitulé "modification du contrat", la possibilité pour Gironde Numérique de modifier par avenant le contrat en cas d'évolution de ses besoins.

DÉLIBÉRATION N° 20120912_003 Projet d'extension - Communauté de Communes de Montesquieu

La Communauté de communes de Montesquieu adhère au syndicat mixte Gironde Numérique avec pour objet de garantir des accès adaptés et compétitifs à Internet sur le territoire de la Communauté de communes de Montesquieu. Des délibérations de la Communauté de communes de Montesquieu permettent à son Président d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à la bonne exécution de cette affaire, et en particulier, signer les conventions réglant les relations entre la Communauté de communes de Montesquieu et le syndicat mixte Gironde Numérique.

Dans ces conditions, je vous propose, Mesdames, Messieurs :

 de bien vouloir m'autoriser à signer la convention d'extension du réseau Gironde numérique avec la Communauté de communes de Montesquieu pour un montant de 118 150 €.

Adopté à l'unanimité. Fait et délibéré au siège du Syndicat Mixte Gironde Numérique,

le 10 septembre 2012

Pour expédition conforme.

La Présidente du Syndicat Mixte Gironde Numérique

Anne Marie KEISER